

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2017-006**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 24 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre du mois de janvier à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Airvault sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**24 présents + 2 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Ludovic BARREAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

**Membre suppléant présent sans voix délibérative :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

**2 pouvoirs :**

- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusé (e) s :** Mathias DIXNEUF, Maryse BARIGAULT, Claire SAINCOURT

**Claude SERVANT a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 18 janvier 2017

**ENFANCE JEUNESSE  
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide les objectifs et le contenu du Contrat Enfance Jeunesse qui doit être co-signé avec la MSA et la CAF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019
- ✓ Accepte les programmes des actions inscrites dans le contrat
- ✓ Accepte les engagements réciproques des co-signataires
- ✓ Accepte les modalités de participation financière de la CAF et la MSA
- ✓ Accepte que la gestion des actions du CEJ soit confiée au Centre Socio-Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse.

AR-Préfecture

079-200041416-20170124-D2017006-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-01-2017

Publication le : 31-01-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 84 93 48